SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA

Fédération Nationale de L'Équipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Fédérale des Syndicats de l'Etat

Réforme du DCS Hauturier : réunion DAM/OS du 25 mars 2021

Sur l'erre, dans la brume..

Nouvel épisode d'une longue série de rencontres, cette réunion de « concertation » entre la DAM et les Organisations Syndicales n'a pas dérogé au scénario habituel.

À savoir une présentation de décisions déjà prises, sur la base de documents non communiqués, à des OS médusées et unanimes sur leur rejet de la méthode.

Pourtant, l'article premier de la loi du 6 août 2019 visait à « *Promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace ».* Nous y sommes. Dans les faits, en guise d'efficacité, le "Politpburo" décide de tout à huis clos. Mis devant le fait accompli, sans pouvoir de dialogue, les représentants des personnels servent de caution. Tout cela ne finira vraisemblablement pas bien.

Forte de sa position de décisionnaire unilatérale, puisqu'aucune instance de concertation formelle n'est prévue (pas de vote, pas de CTM), la DAM comme la DRH déroule son plan, sans faire cas des alertes répétées et en s'asseyant tranquillement sur le dialogue social.

Non pas que tout soit à jeter dans cette réforme. Il ne faut pas nier le chemin parcouru, les efforts financiers consentis pour construire et acheter deux nouveaux patrouilleurs, ni le travail réalisé par toutes les parties prenantes. Mais ce projet nous donne à voir le peu de cas qui est fait de l'avis des agents concernés, réduits, avec leurs représentants, à attendre qu'on veuille bien leur donner des informations.

Pire, ce projet porte en lui la nouvelle vision de l'organisation de l'État maritime déconcentré : des DIRM au pouvoir absolu, une DAM qui refuse d'assumer le pilotage d'une de ses politiques publiques emblématique (le contrôle des pêches), et des agents livrés à eux-mêmes dans un processus de restructuration opaque ou l'individualisme est la règle.

Nous ne cautionnons pas cette organisation, nous l'avons répété. Nous voyons dans ce nouveau fédéralisme du contrôle des pêches, le germe de l'explosion de sa cohérence. Et l'expérience de la création des DDTM plaide en faveur de notre analyse : 10 ans après, les agents des ULAM mesurent quotidiennement les conséquences de la perte d'influence de l'administration centrale sur les décisions locales.

Autant de PAM, autant de conditions d'exercice différents, voici ce qui nous attend.

Dans l'intervalle, chaque agent se verra soumis au calendrier suivant :

- -Passage de l'arrêté de restructuration en Comité Technique dans chaque DIRM (avril)
- -Proposition de poste individualisée (avril-mai) : vous aurez 21 jours pour répondre, et le silence vaut acceptation
- -Publication des postes vacants au fil de l'eau en juillet
- -Affectation définitive en novembre

Les ports d'attaches sont fixés (Le Havre, Brest, La Rochelle, Marseille), les décisions d'effectifs, variables selon les PAM, seront discutés (rêvons un peu) ultérieurement.

Si le format définitif du DCS (124 agents, 31/PAM) est acté, malgré le sous-effectif évident et l'incapacité prévisible à remplir les objectifs, le rôle exact du 31ème agent reste peu clair. Annoncé comme étant un poste de mécanicien à destination des arrêts techniques, la réalité des décisions d'effectifs changera peut-être son affectation.

Comment assurer de front les objectifs de contrôle et l'impératif de formation longue avec si peu d'agents ? Mystère. Il est certain qu'au moins un de ces deux objectifs ne sera pas atteint. Comment assurer la protection réglementaire avec un cadrage de travail devenu caduc ? Nous avons questionné l'administration, qui ne paraît pas y avoir pensé...

La promotion interne de B en A est toujours au point mort, et si la DRH semble vouloir commencer à envisager quelque chose, parions que les nouveaux commandants (toujours inconnus) seront nommés avant qu'aucun second n'ait été promu. L'occasion s'est présenté lors de la dernière campagne de promotion, rien n'a été fait, preuve de l'engagement de l'administration centrale dans la promotion des corps « mer ».

La vigilance sera de mise au moment du passage du projet en Comité Technique, et au moment de la réception de la préfiguration individuelle des postes. Les élus CGT seront à votre écoute pour relayer et soutenir les dossiers : le DAM nous assure un accompagnement individuel, nous saurons lui rappeler son engagement.